

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRESERVILLE

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Absents : 0
Exclus : 0

L'an deux mil vingt et un, le 30 Mars à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme
Mireille BENETTI.

Étaient présents : MM PETIT, PELISSE, BARTHERE,
BACOU, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET,
LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-
RAMOS, SPIELMANN

Absent :

Date de la convocation :
24 Mars 2021

Mme Sylvie BACOU a été nommée secrétaire.

**OBJET : OBLIGATION DE DEPÔT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES
CLOTURES**

Le Conseil Municipal,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 Juillet 2013,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R421-12,
Considérant que l'article R421-12 d) du Code de l'Urbanisme permet de soumettre à la procédure
de déclaration préalable l'installation des clôtures sur le territoire de la commune pour s'assurer du
respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune afin d'éviter la
multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles
du P.L.U,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour instaurer la déclaration
préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le 16.04.21
Et publication ou notification
du 16.04.21

La Maire,
Mireille BENETTI



Mireille Benetti